

Comment nous joindre

Parrainage de Proximité
**UN ENFANT
UNE FAMILLE**

L'association existe depuis 1978

elle a réalisé plus de 600 parrainages



- Le parrainage de proximité, c'est du temps partagé entre un enfant ou un adolescent et un bénévole.
- Il nécessite régularité et durée.
- Les modalités pratiques se décident au cas par cas.

En nous écrivant :

Un Enfant Une Famille
Maison des Associations
13 bis rue de Bièvres
Bureau n°7
92140 Clamart

Par téléphone :

01 46 48 68 51
06 62 41 72 41 - 06 87 40 01 28

Par internet :

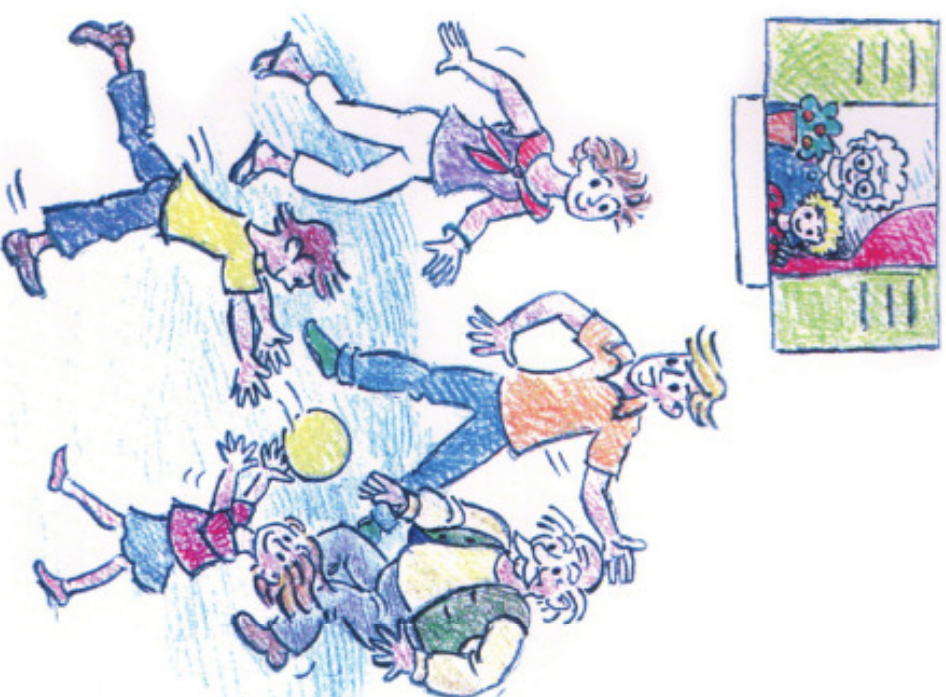
Email : unenfantunefamille@free.fr

Site web : <http://unenfantunefamille.org>

Parrainage de Proximité
**UN ENFANT
UNE FAMILLE**

**Association adhérente à la
Charte Nationale du Parrainage,
membre fondateur de l'UNAPP**
Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité

Avec le soutien de la ville de Clamart



**Aidez un enfant
à grandir**

Une façon concrète d'accompagner des enfants ou des adolescents

Bénéfices du parrainage de proximité :

- **Les enfants, les jeunes**, peuvent s'appuyer sur un adulte de confiance et découvrir de nouveaux horizons.
- **Les parents** peuvent offrir à leur enfant un autre lien, social et culturel.
- **Les parrains** peuvent construire, près de chez eux, un lien gratifiant en participant à un projet innovant.



Le parrainage de proximité : bénévolat, réciprocité, engagement durable

Le parrainage est la construction d'une relation privilégiée entre un enfant ou un adolescent et un adulte ou une famille bénévole.

Il prend la forme de temps partagés entre le jeune et les parrains.

Il repose sur des valeurs de confiance, d'échange, de réciprocité et d'enrichissement mutuel.

L'avis de l'enfant ou du jeune est sollicité.

Notre action :

- **Recevoir** les demandes de parrainage émanant des parents et/ou des professionnels concernés
- **Etre à l'écoute** de tous : parents, enfants, adolescents, professionnels...
- **Rechercher, informer** et préparer les personnes qui souhaitent parrainer.
- **Mettre en place et accompagner** les parrainages en accord avec les responsables des enfants ou adolescents.
- **Agir en réseau** avec les services et associations œuvrant dans l'intérêt de l'enfant dans un large esprit de concertation.
- **Promouvoir** le parrainage de proximité auprès du public et des autorités concernées.

Le parrainage : aider un jeune à construire son avenir